

La séance est ouverte à 19 heures 35 en présence de :

Élue : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale de la ville de Montreuil.

Services de la ville : Sylvie Baste, Mission Démocratie participative - Direction Citoyenneté, Politique de la Ville, Jeunesse, Vie des Quartiers ; Thomas Mercet, chargé de démocratie participative ; Marc Deger, Rédacteur en chef du journal municipal ; Martine Moëlic, Directrice de la communication Mairie de Montreuil ; Magalie Pillal, responsable du service Projet, Valorisation du territoire et Innovations ;

Habitants : Annie Piergentili, Yvon Le Hérisse (La Noue Clos Français) ; François Lobiyed (Bas Montreuil Bobillot) ; Jean-Pierre Bonnet (Villiers Barbusse) ; Marisol Corral, Martine Le Dily (Bas Montreuil République) ; Céline Hedhuin (Ramenas Léo Lagrange) ; Nicole Georget (Centre Ville) ; Claire Prost (Paul Signac murs à Pêches) ; Yves Buisson, Mario Cappelletto (Jean Moulin Beaumonts) ;

- 1 Outils de communication des conseils de quartier
- 2 Coordination des Conseils de quartier
- 3 Parole aux quartiers

Sylvie Baste rappelle que les outils de communication permettent aux Conseils de quartier de mobiliser et de jouer leur rôle de relais de l'information : à la municipalité de rappeler quelles sont les attributions de chacun. Cette dernière a dressé la liste des questions de communication posées lors des réunions de coordination et fait une série de propositions. Affiches et charte graphique, site web, seront passées en revue.

Tania Assouline note que le nouveau mode de fonctionnement a fait ses preuves : les Conseils de quartier sont désormais les pivots de la démocratie participative, dont la vocation est la participation du plus grand nombre. C'est à cela que doivent s'attacher les outils de communication. D'autre part la *Mission Citoyenneté* dirigée par Sylvie Baste s'appelle désormais *Mission démocratie participative*, ce qui paraît plus exact.

Thomas Mercet présente les principaux outils de communication :

Le journal municipal

Thomas Mercet rappelle que les dates de réunion des Conseils sont publiées en brèves dans les pages quartier. Elles sont communiquées au *Montreuillois* le jeudi de sa sortie, pour publication dans le numéro suivant, deux semaines plus tard. Il demande aux représentants des Conseils de lui faire parvenir les informations deux jours avant, le mardi. Les papiers doivent être de 500 signes maximum, espace compris : cela laisse la place pour le titre, l'ordre du jour, la date et le lieu, une adresse mail éventuellement. Il suffit de sélectionner le texte complet pour voir apparaître en bas de page le nombre de signes du papier : un ordre du jour court fera environ 250 caractères. En ce qui concerne les suggestions d'articles, il est possible de s'adresser directement au pigiste responsable de la rubrique du secteur : son nom est indiqué dans les pages du journal correspondantes, ainsi que dans l'ours. Il explique que le *Montreuillois* reçoit des informations *chaudes* (liées à une actualité) ou *froides*, à la fois des services municipaux, des habitants, des Conseils... Chaque édition est finalisée lors d'une conférence de rédaction qui détermine ce qui sera publié et quand. Le cas échéant, le correspondant de secteur prend directement contact avec ses informateurs.

Coordination des Conseils de quartier – 13/10/2016

Martine Moëlic note que le *Montreuillois* fonctionne comme tous les journaux et acceptera ou non de traiter un sujet en fonction du chemin de fer prévu (*le "sommaire" du journal NDR*) et de l'actualité : le comité de rédaction se réserve le droit de reporter, voire de ne pas publier un article, en fonction des urgences imposées par l'actualité. C'est la règle générale de la presse, il n'y a pas là de quoi s'offusquer. Ce qui n'empêche pas de revenir plus tard sur certains sujets, quand c'est possible : rien n'est jamais perdu.

Tania Assouline précise que les suggestions d'articles doivent parvenir à la rédaction le plus tôt possible, aux journalistes de choisir si et quand celles-ci seront retenues.

Un habitant note que les associations demandent parfois la publication de certains sujets les concernant ; il demande s'il faut les renvoyer vers la Maison des associations, qui a son propre canal, ou bien si dans ce cas les Conseils peuvent eux-mêmes faire la démarche.

Marc Deger indique que le mieux est effectivement que les associations passent par la Maison des associations. Il signale par ailleurs que dans le secteur des Morillons, à partir du numéro du 3 novembre, Fadette Abed remplacera le journaliste Michel Pernet. Les numéros suivants sortiront le 17 novembre, le 1^{er} décembre et enfin le 15 décembre, avant une pause de trois semaines.

Un habitant demande si – outre l'annonce des dates de réunion des Conseils, il serait possible de publier dans *le Montreuillois* un cartouche invitant les habitants à consulter les comptes rendus de ces réunions en ligne, sur le site de la ville.

Tania Assouline ajoute que si certaines concertations ont donné lieu à des décisions importantes, elles pourraient faire l'objet d'un article d'actualité plus complet.

Une habitante suggère de prévoir un article illustrant le rôle et le fonctionnement des Conseils de quartier.

Une habitante regrette que de nombreux habitants, qui s'intéressent à ces concertations, ne soient pas informés de leur existence, car ils ne reçoivent pas les informations, notamment le journal, dans leur boîte aux lettres.

Un habitant note qu'un article complet serait plus lu qu'une brève. Il comprend néanmoins l'intérêt de faire passer l'information au *Montreuillois* au plus tôt et de laisser les journalistes faire leur travail.

Sylvie Baste suggère que l'information concernant la mise en ligne des comptes rendus soit signalée à la fin des brèves annonçant la tenue des réunions de Conseils de quartier.

Une habitante regrette que les informations sur les Conseils de quartiers dans le journal municipal soient noyées dans la masse. Rien ne permet de les distinguer : un encadré couleur ou autre permettrait de les repérer plus facilement. Par ailleurs, les limites de secteur sont peu connues : un mini-plan permettrait de mieux les appréhender. Un rappel régulier de l'existence des Conseils, de la possibilité qu'ils offrent de s'exprimer en toute liberté serait le bienvenu.

Tania Assouline note que le journal est en partie découpé par secteurs : il est donc facile pour les lecteurs de se référer au quartier qui les concerne.

Un habitant suggère que la coordination des Conseils de quartier suggère, une fois par an par exemple, un sujet

Coordination des Conseils de quartier – 13/10/2016

sur les Conseils. Cela permettrait au journal de prévoir à l'avance un papier sur les problématiques de démocratie locale. Il tient à remercier par ailleurs le travail de Thomas Mercet, qui parvient à éditer des affiches de bonne qualité dans des délais très corrects.

Un habitant note que l'idée de la petite carte est utilisée par Le Parisien et est tout à fait faisable.

Sylvie Baste suggère que les espaces réservés aux Conseils de quartier soient signalés par un logo.

Magalie Pillal relève que toutes les remarques qui précèdent dénotent un vrai besoin, de la part des Conseils de quartier, d'être identifiés par les habitants. Elle rappelle que *le Montreuillois* traite de tous les projets de la ville, en fonction d'une hiérarchie décidée en comité de rédaction, et que les lecteurs savent repérer ce qui les intéresse, de manière sélective. Le *Montreuillois* n'est qu'un canal, or le besoin des Conseils semble plus de l'ordre de l'information de proximité, rôle qui peut être dévolu à l'affichage.

Afin de faciliter le suivi, Thomas Mercet invite les représentants à le mettre en copie des mails envoyés, entre autres, au journal municipal.

L'affichage

Tania Assouline note que la présentation de l'affiche et le respect d'une charte graphique récurrente sont des éléments importants pour la valorisation des informations des Conseils de quartier. Elle rappelle par ailleurs qu'en relation avec la coordination des Conseils, un fascicule a été édité, qui éclaire les habitants sur le fonctionnement de ceux-ci. Elle propose que les affiches des Conseils de quartier, imprimées par la mairie, reprennent la charte graphique des documents municipaux de participation citoyenne. Le contenu des affiches peut ensuite être personnalisé par les Conseils (*textes, photos...*).

Thomas Mercet présente l'ancien modèle d'affiche ainsi que la nouvelle charte graphique. Si le principe d'une unité visuelle semble appréciée par les Conseils, ceux-ci regrettent le décalage entre le modèle présenté et celui qu'ils utilisent habituellement. Il propose donc qu'un graphiste de la Direction de la communication soit sollicité afin de créer, avec les éléments que les Conseils auront fait parvenir, un nouveau modèle qui soit la combinaison des deux. Il préconise par ailleurs qu'à l'avenir, les Conseils prennent leur communication en mains et les invite à suivre une initiation au maniement du logiciel requis qu'il organisera.

Un habitant du Conseil de quartier Villiers Barbusse a sa propre charte graphique et n'a pas l'intention d'en changer.

Une habitante regrette le changement d'affiches : les précédentes étaient vivantes, les habitants en avaient pris l'habitude. Le modèle présenté est celui utilisé pour le budget participatif, sur lequel figure un cœur : il n'est pas certain que les Montreuillois l'associent spontanément aux Conseils de quartier.

Martine Moëllic note qu'en matière de communication, il est toujours utile d'innover et de surprendre. L'habitude banalise le message, qui devient invisible.

Une habitante considère au contraire que les gens ont besoin de repères, cette société en manque. C'est une erreur fondamentale de penser que changer pour changer est un idéal.

Magalie Pillal demande comment et à quel moment les Conseils utilisent le fascicule.

Une habitante affirme que celle-ci est plutôt utilisée en présence des habitués des réunions des Conseils.

Coordination des Conseils de quartier – 13/10/2016

Un habitant trouve intéressante la proposition d'une initiation au maniement d'un logiciel de graphisme. Il demande que soient rappelées les indications techniques permettant l'impression des affiches.

Un habitant indique qu'il apprécie le fascicule et explique que celui-ci, dans son quartier, est distribué à l'occasion des vide-greniers et des fêtes de quartier.

Un habitant rappelle que quelques années en arrière, un document de ce type avait été conçu en bande dessinée. Il lui paraîtrait judicieux de renouveler l'expérience, afin d'intéresser les jeunes et le public analphabète. Il rappelle que nombre de familles ne sont pas équipées en matériel informatique et que leurs enfants ne peuvent utiliser Internet qu'à l'école.

Magalie Pillal indique que l'antenne de la mairie et les centres sociaux peuvent être des relais intéressants pour la diffusion du fascicule et l'évocation des Conseils de quartier.

Tania Assouline évoque le voyage à Grenoble d'une délégation de Montreuil, à l'occasion des premières Rencontres nationales du budget participatif. La ville de Rennes, qui y animait un atelier, partage les mêmes préoccupations concernant les jeunes. Ils ont eu recours à la bande dessinée pour la réalisation de la vidéo de promotion du budget participatif.

Une représentante juge qu'effectivement, le contenu du dernier fascicule est de bonne qualité, mais il ne s'agit que de textes. Elle préfère utiliser l'ancienne version, justement parce qu'il s'agit de bande dessinée. Selon elle, la présentation de la première version du PADD était géniale, avec cette dessinatrice qui créait des dessins illustrant les interventions immédiatement projetées : une manière de faire très stimulante.

Tania Assouline note qu'il est nécessaire de mettre à jour le fascicule évoqué : des adresses ont changé et le budget participatif y est à peine évoqué.

Concernant la mobilisation des jeunes, Thomas Mercet remarque que rien n'est aussi efficace que de mettre en avant des thèmes qui leur sont spécifiques : dans le quartier Murs à pêches, le *skatepark* devait être déplacé en raison de l'installation d'un bassin de rétention. Le Conseil de quartier a décidé de mettre le sujet à l'ordre du jour de ses travaux, et les jeunes se sont déplacés.

Une habitante note que ce n'est pas aussi simple : pour les jeunes, cela reste des rassemblements d'adultes.

Tania Assouline ajoute qu'il est effectivement nécessaire d'aller vers eux.

Un habitant indique que son Conseil a pris la décision d'organiser régulièrement une réunion spécifique pour les jeunes, car leurs codes de communication ne sont pas les mêmes. C'est l'occasion de les écouter, de les entendre et de leur répondre. Il s'agit en tout cas de les prendre en considération.

Tania Assouline observe que les horaires de réunion peuvent être adaptés aux jeunes : le samedi midi plutôt que le soir en semaine, par exemple.

Thomas Mercet indique que pour l'impression des affiches, l'ordre du jour, les visuels, et les consignes particulières doivent lui être transmis 5 semaines avant la date de livraison des tirages, soit 6 semaines avant la

Coordination des Conseils de quartier – 13/10/2016

date des réunions. Ce délai correspond à 1 semaine pour réaliser l’affiche, 4 semaines pour la procédure de validation par la direction de la Communication et les impressions par l’imprimerie municipale, et 1 semaine de mise à disposition aux habitants avant la réunion. Le tirage par défaut des affiches pour une réunion plénière est de 100 x A3 ; 100 x A4 ; 500 x A5 (flyers).

Tania Assouline rappelle qu’il s’agit d’argent public et qu’il convient de faire une évaluation au plus juste de ses besoins en affichage.

Thomas Mercet indique qu’après une distribution de tracts et un dépôt d’affiches, le retour à attendre est de l’ordre de 5%. Pour exemple, la distribution de 500 tracts peut laisser espérer la présence en réunion de 25 personnes.

Tania Assouline considère qu’un ordre du jour clairement affiché et programmé à l’avance est une meilleure garantie de succès.

Une habitante rétorque qu’il n’est pas toujours facile de fixer dans les délais de six semaines, un ordre du jour précis et intéressant les habitants.

Thomas Mercet indique qu’en cas d’urgence, la Maison des Associations peut procéder à l’impression des documents en noir et blanc, même au dernier moment. La limite est fixée à 50 x A3 et 300 x A4.

Une habitante demande s’il serait possible de réduire les délais de validation de la Direction de la communication.

Martine Moëlic répond que c’est un peu risqué et que cela doit rester exceptionnel.

Thomas Mercet précise que les livraisons des documents imprimés se font le mercredi : si une réunion doit se tenir un mercredi, les documents devront avoir été livrés le mercredi précédent. Les livraisons peuvent se faire dans tous les lieux municipaux.

Une habitante signale que nombre de boîtes aux lettres sont inaccessibles.

Thomas Mercet préconise une collaboration rapprochée avec les gardiens d’immeuble. Il signale également demander systématiquement aux services concernés l’affichage des campagnes des Conseils sur les panneaux municipaux.

Une habitante note que sont parfois collées dans son quartier des affiches émanant d’autres secteurs éloignés.

Tania Assouline demande que ces erreurs soient systématiquement signalées. Les afficheurs délégués par l’imprimeur ne connaissent pas parfaitement la ville, il faudra faire le point avec eux.

Un habitant demande s’il serait envisageable qu’une clef permettant l’accès aux panneaux municipaux soit déposée à l’antenne de la mairie et qu’elle soit accessible aux représentants du Conseil de quartier.

Tania Assouline estime l’idée non recevable, tant il paraît dangereux de laisser cette clef accessible. Elle prend note des erreurs d’affichage dans les quartiers Villiers Barbusse, Ramenas et Jean Moulin.

Thomas Mercet signale que le site Internet de la ville a entrepris de mettre à jour la page Démocratie

Coordination des Conseils de quartier – 13/10/2016

participative (*Démocratie locale*), ce travail serait conduit à partir de 2017.

Une habitante suggère qu'une place soit consacrée à la parole des habitants, dans la page réservée aux Conseils de quartier.

Tania Assouline répond que cela peut faire partie de la réflexion : il est possible que les informations remontées par les Conseils apparaissent sur la page en question, il n'est en revanche pas question que les habitants eux-mêmes y aient accès en direct, il s'agit d'un site municipal.

Un habitant déplore un souci de communication concernant le stationnement payant instauré dans son quartier : les Conseils de quartier n'ont pas été prévenus plus que les habitants. Ces derniers ont seulement constaté que les agents avaient commencé à peindre le mot *payant* sur certains emplacements. C'est à ce moment-là qu'Olivier Sterne* a daigné répondre aux questions et que l'information est parue dans *Le Montreuillois*. La démarche est inadmissible, d'autant que Monsieur Stern a ensuite prétendu que le stationnement avait été rendu payant à la demande des Conseils de quartier. Une réunion avec lui la semaine précédente a été l'occasion d'apprendre que le stationnement payant serait en vigueur à partir du 1^{er} novembre, mais d'autres supports évoquent la date du 17 octobre. Les habitants ont besoin de savoir à partir de quelle date ils se verront verbalisés s'ils n'ont pas réglé leur abonnement.

Un habitant confirme que ce type de pratiques n'est pas digne d'une démocratie participative.

Un habitant ajoute que même les personnes favorables au projet ne peuvent admettre la manière dont il a été décidé : cela ne permet pas de mener un débat serein. De surcroît, c'est une perte de crédibilité dommageable pour les représentants de quartier qui se voient pris entre deux feux.

Tania Assouline suggère d'organiser une réunion sur ce sujet en présence d'Olivier Stern ou de Catherine Pilon. Elle note toutefois que, s'il y a sûrement eu des couacs dans l'information, le sujet du stationnement payant ne faisait pas l'objet d'une concertation. Il s'agit d'une orientation municipale assumée.

Un habitant note qu'immédiatement après sa rencontre avec Olivier Stern et Catherine Pilon, le collectif de son quartier s'est vu réduire de moitié.

Un habitant confirme qu'il s'agit seulement pour le Conseil d'être prévenu assez tôt pour qu'il puisse tenir informés les gens du quartier et ne pas se trouver devant le fait accompli. Aujourd'hui encore, les informations sur le sujet sont contradictoires, difficile en ce cas de trouver les mots justes face aux habitants.

Une habitante ajoute que les commerçants (*primeurs...*) autour du 187 rue de Paris seront également verbalisés chaque fois qu'ils viendront procéder à une livraison : rien n'a en effet été prévu pour leur activité. L'information a été passée auprès des élus, mais les commerçants à ce jour n'ont pas obtenu de réponse.

Un habitant note qu'une concertation serait nécessaire pour le choix de l'implantation des parcmètres, afin de ne pas aboutir à des situations rocambolesques.

Un habitant relève que la carte d'abonnement pour le stationnement coûtait 12 €, elle est passée à 20 €, soit une augmentation de 60%.

Tania Assouline annonce que la prochaine Coordination des Conseils de quartier se tiendra le 1^{er} décembre à 19h30, elle sera l'occasion d'un échange sur les différentes pratiques adoptées par les Conseils. Par ailleurs,

Coordination des Conseils de quartier – 13/10/2016

Tania Assouline suggère d'évoquer à cette occasion la création d'un événement permettant d'assurer la promotion des Conseils de quartier. Elle annonce enfin que la prochaine réunion de comité de suivi du budget participatif se tiendra le mercredi 16 novembre à 19h30.

Une habitante suggère que le maire, ainsi que certains de ses adjoints soient présents à l'occasion à la réunion d'un Conseil de quartier ou mieux, lors de la réunion de la Coordination.

Sylvie Baste signale un dysfonctionnement dans les listes de diffusion de la municipalité : certains membres de la Coordination ou du conseil de quartier République ne reçoivent pas les mails. Le service informatique a été alerté. Concernant les *enveloppes initiatives de quartier*, l'appel a effectivement été lancé tardivement, il reste néanmoins quelques semaines pour faire des propositions qui doivent être validées en séance plénière. Pour faciliter le travail d'affichage et assurer la propreté des rues, le conseil de quartier Paul Signac a par exemple imaginé un support PVC doté d'œilletons permettant de protéger et d'accrocher des affiches A3 : 50 supports de ce type seront ainsi fabriqués. Si d'autres Conseils ayant les mêmes usages veulent se joindre à la commande, ils sont les bienvenus.

Tania Assouline remarque que le budget des *enveloppes initiatives de quartier* se doit d'être utilisé, au risque de disparaître... Au vu des délais raccourcis, elle propose qu'à défaut de réunion plénière, les projets d'*enveloppes initiatives de quartier* soient validés par les Collectifs d'animation.

Une habitante signale la présence dans son Conseil d'un militant de l'opposition qui profite des activités du Conseil de quartier pour faire de la propagande pour son parti, ce qui met durablement en cause la crédibilité du Conseil auprès de la population.

La séance est levée à 22 h

** Conseiller délégué aux mobilités auprès de l'adjointe déléguée aux transports, à la circulation et au stationnement.*